

**ASSOCIATION  
CENTRE CULTUREL JACQUES TATI**

**RUE DU 8 MAI 45**

**80090 AMIENS**  
-----

**R A P P O R T   D U   C O M M I S S A I R E   A U X   C O M P T E S**

**Exercice clos le : 31 décembre 2020**

-----  
**Philippe FAUCHILLE**  
**Commissaire aux Comptes**  
**Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens**  
**26 rue du Château d'eau**  
**80630 Beauval**  
tel 06 85 53 42 97  
sarphil@club-internet.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux adhérents de l'ASSOCIATION CENTRE CULTUREL JACQUES TATI

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION CENTRE CULTUREL JACQUES TATI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nos appréciations ont essentiellement porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association .

AMIENS, le 18/05/2021

PHILIPPE FAUCHILLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La procédure des conventions réglementées répond à la nécessité d'assurer la transparence des opérations sociales effectuées directement ou indirectement ou par personne interposée, avec les administrateurs ou les mandataires sociaux .Ainsi, les opérations conclues entre l'association et ces personnes sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées visées à l'article 612-5 du Code de Commerce. Il nous appartient de vous communiquer , sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission , sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé , ni à rechercher l'existence d'autres conventions .

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce , d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation .

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission .Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Nouveau Code de Commerce.

Fait à AMIENS , le 18 mai 2021.

PHILIPPE FAUCHILLE



BILAN 2020	ACTIF				PASSIF	
	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019		EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
	Montant Brut	Amortissements	Montant Net	Montant Net		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
<b>IMMO. INCORPORELLES</b>						
IMMO.CORPORELLES						
Outillage	4 735,00 €	3 209,88 €	1 525,12 €	2 425,03 €	51 701,44 €	16 570,25 €
Inst. gén. agencement Tati	5 393,58 €	4 058,51 €	1 335,07 €	1 503,77 €	9 322,84 €	35 131,19 €
Inst. gén. Agenc. Pagode	2 046,50 €	2 046,50 €			15 244,90 €	15 244,90 €
Inst. gén. Agenc. Activités	15 856,51 €	8 364,84 €	7 491,67 €	3 130,60 €	40 395,89 €	40 395,89 €
Matériel Bureau	74 465,52 €	67 760,64 €	6 704,88 €	872,70 €	20 383,00 €	19 000,00 €
Matériel Secteur Activités	20 943,94 €	6 043,08 €	14 900,86 €	12 532,34 €	-59 247,79 €	-58 662,37 €
Matériel et Mobilier Théâtre	8 815,32 €	7 580,40 €	1 234,92 €	1 535,50 €	77 800,28 €	67 679,86 €
Matériel Musique	19 364,73 €	19 364,73 €				
Matériel Rotary	5 307,44 €	5 307,44 €				
Cautions	156,00 €		156,00 €	156,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>157 084,54 €</b>	<b>123 736,02 €</b>	<b>33 348,52 €</b>	<b>22 155,94 €</b>	<b>102 266,13 €</b>	<b>69 479,61 €</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>157 084,54 €</b>	<b>123 736,02 €</b>	<b>33 348,52 €</b>	<b>22 155,94 €</b>	<b>102 266,13 €</b>	<b>69 479,61 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Avances et acomptes						
Usagers et comptes rattachés	6 826,00 €		6 826,00 €	9 676,50 €	32 149,33 €	14 941,69 €
Autres débiteurs	137 949,69 €		137 949,69 €	125 655,25 €	46 936,50 €	56 787,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>144 775,69 €</b>		<b>144 775,69 €</b>	<b>135 331,75 €</b>		
Disponibilités	145 547,20 €		145 547,20 €	137 401,53 €		
<b>TOTAL</b>	<b>145 547,20 €</b>		<b>145 547,20 €</b>	<b>137 401,53 €</b>	<b>79 085,83 €</b>	<b>71 729,42 €</b>
Charges constatées d'avance	4 701,50 €		4 701,50 €	5 181,99 €	69 220,67 €	91 182,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 701,50 €</b>		<b>4 701,50 €</b>	<b>5 181,99 €</b>		
<b>TOTAL II</b>	<b>295 024,39 €</b>		<b>295 024,39 €</b>	<b>277 915,27 €</b>	<b>148 306,50 €</b>	<b>162 911,74 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>452 108,93 €</b>	<b>123 736,02 €</b>	<b>328 372,91 €</b>	<b>300 071,21 €</b>	<b>328 372,91 €</b>	<b>300 071,21 €</b>

**Philippe FAUCHILLE**  
 Commissaire aux Comptes  
 Inscrit auprès de la Cour d'Appel d'AMIE  
 26 rue du Château d'Eau - 80630 Beau.  
 saffphit@club-internet.fr 06.85.53.42.97  
 SIRET 3991508 217 00037

COMPTÉ DE RESULTAT		EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Rémunération des services		135 144,60 €	165 698,35 €
<b>dont</b> participation des usagers		107 919,35 €	117 967,85 €
Entrées spectacles		9 785,00 €	28 425,50 €
Autres		17 440,25 €	19 305,00 €
Subventions d'exploitation		511 151,28 €	466 131,48 €
Cotisations		5 448,00 €	7 068,00 €
Autres produits		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL I</b>		<b>651 743,88 €</b>	<b>638 897,83 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats		133 870,37 €	116 334,59 €
Autres charges externes		81 070,19 €	75 772,71 €
Impôts et taxes		8 004,00 €	5 491,00 €
Salaires et charges sociales		375 694,27 €	386 920,39 €
Dotations aux amortissements		8 062,73 €	5 308,12 €
Dotations aux provisions			
Autres charges		3 844,74 €	9 534,80 €
<b>TOTAL II</b>		<b>610 546,30 €</b>	<b>599 361,61 €</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			
		<b>41 197,58 €</b>	<b>39 536,22 €</b>
Produits Financiers III			
Charges Financières IV		222,36 €	328,84 €
Produits Exceptionnels V		689,42 €	648,64 €
Charges Exceptionnelles VI		32 786,52 €	5 382,51 €
<b>DEFICIT ou BENEFICE</b>		<b>9 322,84 €</b>	<b>35 131,19 €</b>

Centre Culturel Jacques TATI  
Rue du 8 mai 1945  
80090 AMIENS

## ANNEXE 2020

Au bilan, avant la répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le total est de : 328 372.91 €

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de : 9 322.84 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes n° 1 à 8 ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**Philippe FAUCHILLE**  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit auprès de la Cour d'Appel d'AMIENS  
26 rue du Château d'Eau - 80630 Beauval  
sariphil@orange-internet.fr 06 85 53 42 97  
Siret 399 508 217 00037



**ANNEXE**  
**AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**  
**01/01/2020 AU 31/12/2020**

**REGLES ET METHODES COMPTABLES :**

Méthodes d'évaluation, calcul des amortissements et des provisions, changement de méthode, dérogations, informations complémentaires pour donner une image fidèle Note n°1

Compléments d'informations relatifs au Bilan, et au Compte de Résultat

1. Etat de l'action immobilisé	Note n°2
2. Etat des amortissements	Note n°3
3. Etat des provisions	Note n°4
4. Etat des stocks	N/A
5. Etat des échéances des créances et des dettes	Note n°5
6. Informations et commentaires sur :	
1 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan	N/A
2 Réévaluation	N/A
3 Frais d'établissement	N/A
4 Frais de recherche appliquée et de développement	N/A
5 Fonds commercial	N/A
6 Intérêts sur immobilisés	N/A
7 Intérêts sur éléments de l'actif circulant	N/A
8 Différence d'évaluation sur éléments de l'actif circulant	N/A
9 Avance aux dirigeants	N/A
10 Charges à payer	Note n°6
11 Charges et produits constatés d'avance	Note n°7
12 Charges à répartir sur plusieurs exercices	N/A
13 Composition du capital social	N/A
14 Parts des bénéficiaires	N/A
15 Obligations convertibles	N/A
16 Ventilation du Chiffre d'Affaires	N/A
17 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	N/A

**ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

7. Crédit-bail	N/A
8. Engagements financiers	N/A
9. Dettes garanties par des sûretés réelles	N/A
10. Effectif moyen	Note n°8

## ANNEXE – Note n°1

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque élément, soit 3 ans pour les logiciels et 3 ou 7 ou 10 ans pour les autres immobilisations corporelles.

Les Subventions sont constatées comptablement en fonction des périodes de réalisation convenues avec les financeurs, des produits à recevoir, des produits constatés d'avance ou des fonds dédiés sont constatés en fin d'exercice pour tenir compte du décalage chronologique susceptible d'intervenir entre les mouvements financiers et les dates des exercices comptables.

## ANNEXE - Note n°2

### ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Voir détail sur le tableau page 5

## ANNEXE - Note n°3

### ETAT DES AMORTISSEMENTS

Voir détail sur le tableau page 6.

## ANNEXE - Note n°4

ETAT DES PROVISIONS	Montant Début EX.	Augmentation	Diminution	Montant Fin EX.
Provision pour risques & charges	0		0	0.00
Provision indemnités retraite	69 479.61	6 652.52	0	76 132.13
Provision Remb Activité Covid -19	0	10 000.00	0	10 000.00
Provision risque URSSAF / Covid	0	16 134.00	0	16 134.00

**Philippe FAUCHILLE**  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit auprès de la Cour d'Appel d'AMIENS  
26 rue du Château d'Eau - 80630 Beauval  
sarphil@club-internet.fr 06 85 53 42 97  
Siret 399 508 447 00037

## ANNEXE - Note n°5

### ETAT DES ECHEANCES CREANCES ET DETTES

1) CREANCES		Montant brut	-1 AN	+1 AN	+ 5ANS
Actif circulant	- Usagers et comptes rattachés	6 826.00	6 826.00		
	- Autres créances	137 949.69	137 949.69		
<b>TOTAL</b>		<b>144 775.69</b>	<b>144 775.69</b>		

2) DETTES		Montant brut	-1 AN	+1 AN	+ 5ANS
Emprunts et dettes assimilés Fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales		32 149.33	32 149.33		
		46 936.50	46 936.50		
	<b>TOTAL</b>	<b>79 085.83</b>	<b>79 085.83</b>		

## ANNEXE - Note n°6

### CHARGES A PAYER

Postes du bilan concernés :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés
- Dettes fiscales et sociales

## ANNEXE - Note n°7

### CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Il s'agit de charges d'exploitation pour un montant de **4 701.50 €**

### PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Il s'agit de la participation des usagers pour la période de janvier à juin 2021 et payée en 2020 pour un total de **69 220.67 €**.

## ANNEXE - Note n°8

### EFFECTIF EN 2020

Personnel salarié : 32 (Dont 25 temps partiel)

Heures sur l'année : 16 514

Total effectif moyen : 10

EFFECTIF AU 31/12/2020 : 29

**Philippe FAUCHILLE**  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit auprès de la Cour d'Appel d'AMIENS  
26 rue du Château d'Eau - 80630 Beauval  
sarphil@club-internet.fr 06 85 53 42 97  
Siret 399 508 217 00037

## ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

2020	Valeurs brutes début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	4 735.00	0.00	0	4 735.00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL I</b>	<b>4 735.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>4 735.00</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Construction				
Ins.tech.,mat. Et outil. industriels				
Installations générales, agencement. divers	132 938.23	19 255.31	0	152 193.54
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL II</b>	<b>132 938.23</b>	<b>19 255.31</b>	<b>0</b>	<b>152 193.54</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations				
Créances rattachées à des partic.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	156.00	0	0	156.00
<b>TOTAL-III</b>	<b>156.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>156.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>137 829.23</b>	<b>19 255.31</b>	<b>0</b>	<b>157 084.54</b>

**Philippe FAUCHILLE**  
 Commissaire aux Comptes  
 Inscrit auprès de la Cour d'Appel d'AMIENS  
 26 rue du Château d'Eau - 80630 Beauval  
 sarphil@club-internet.fr 06 85 53 42 97  
 Siret 399 608 217 00037

## ETAT DES AMORTISSEMENTS

2020	Amortis. au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions	Amortis. à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 309.97	899.91	0	3 209.88
Avances et acomptes				
<b>TOTAL I et II</b>	<b>2 309.97</b>	<b>899.91</b>	<b>0</b>	<b>3 209.88</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Construction				
Ins.tech.,mat. Et outill. industriels				
Installations générales, agencement. divers	113 363.32	7 162.82	0	120 526.14
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL III</b>	<b>113 363.32</b>	<b>7 162.82</b>	<b>0</b>	<b>120 526.14</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>115 673.29</b>	<b>8 062.73</b>	<b>0</b>	<b>123 736.02</b>

**Philippe FAUCHILLE**  
 Commissaire aux Comptes  
 Inscrit auprès de la Cour d'Appel d'AMIENS  
 26 rue du Château d'Eau - 80630 Beauval  
 sanphil@club-internet.fr 06 85 53 42 97  
 Siret 399 508 217 00037

## IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES COMPTES DU CCJT EN 2020

Suite aux mesures de confinement ayant conduit à la fermeture du Centre de mars à septembre 2020, des remboursements partiels ont été accordés aux adhérents qui en ont fait la demande pour un montant de 18 346,00 € constatées en diminution du poste participation aux usagers.

Une provision de 10 000€ a par ailleurs été constatée au 31/12/2020 en prévision d'éventuels remboursements pour la période de novembre et décembre.

Concernant les spectacles qui n'ont pu avoir lieu, des négociations ont été menées avec les compagnies. Négociations achevées et liquidées au 31/12/2020.

Le CCJT n'a pas bénéficié de dispositif de chômage partiel ni de différé dans le paiement des charges sociales.

## VALORISATION DU BENEVOLAT

Le CCJT a bénéficié d'environ 60 heures de présence d'une bénévole pour l'encadrement de l'activité de judo représentant une somme de 615€ brut valorisé sur la base du SMIC horaire.

La Ville met également à notre disposition le théâtre et supporte les frais d'électricité.

Nous avons également bénéficié de la présence d'une salariée détachée par Amiens Métropole qui a assuré les prestations de ménage jusqu'au 31/12/2020.

**Philippe FAUCHILLE**  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit auprès de la Cour d'Appel d'AMIENS  
26 rue du Château d'Eau - 80630 Beauvai  
sarphil@club-internet.fr 06 85 53 42 97  
Siret 399 509 217 00017